



Direction

DPE

Affaire suivie par :

Sylvie GALBERT

Tél : 05 96 52 25 51

Mél : sylvie.galbery@ac-martinique.fr

Schoelcher, le 15 décembre 2021

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

Circulaire n° 2021-22 - DPE Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés

Publics concernés : Personnels enseignants du 2nd degré : Certifiés, PLP et PEPS

Objet : Liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs agrégés – Année scolaire 2022-2023

Entrée en vigueur : 15 décembre 2021

Notice :

La présente note de service a pour objet d'informer sur les conditions, le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures à la liste d'aptitude citée en objet.

La présente circulaire abroge et remplace la circulaire Accès au corps des professeurs agrégés du 28 janvier 2021.

Référencement : Site académique, rubrique « ressources Humaines », « personnel »

Le Recteur de la Région académique de Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

Le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

L'arrêté du 15 octobre 1999 modifié ;

Les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2020 parues au bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020.

La note de service du 25 novembre 2021

L'accès à la liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés repose sur un acte de candidature volontaire que l'agent devra engager individuellement.

1. Conditions d'éligibilité

Les candidats éligibles doivent, au 31 décembre 2021, se situer dans l'un des corps suivants :

- Professeur certifié
- Professeur de lycée professionnel
- Professeur d'éducation physique et sportive.

Au 1^{er} octobre 2022, les candidats doivent être âgés au moins de 40 ans et justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement, dont 5 dans leur corps.

2. Modalités de candidature

Les candidats, qu'ils soient affectés dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur doivent s'inscrire et constituer leur dossier uniquement via le portail internet de services « I-Prof » à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid2674/i-prof-i-assistant-carriere.html>

Le dossier est constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

La campagne d'inscription est ouverte du **3 janvier 2022 au 24 janvier 2022**.

Les candidats qui auront complété et validé leur curriculum vitae, saisi et validé leur lettre de motivation recevront à l'issue de la période d'inscription un accusé de réception du dépôt de leur candidature dans leur boîte aux lettres I-Prof.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes

Pascal JAN

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines


Jean-Philippe RODRIGUEZ